



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis No 02/2026 **Au Conseil communal**

Demande de crédit de
CHF 310'000.00 TTC
Pour la réfection du réseau routier
du Hameau de La Coudre

Délégué municipal : M. Philippe Mülhauser, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

L'état actuel de la chaussée concernée présente une dégradation importante nécessitant aujourd'hui une intervention de réfection.

Cette situation résulte à la fois des impacts liés aux travaux de mise en séparatif réalisés en 2024 et 2025, qui ont sollicité fortement l'infrastructure routière, ainsi que de l'usure progressive de la route, laquelle n'a fait l'objet, au fil des années, que d'interventions d'entretien ponctuelles et limitées.

Dans ce contexte, et afin de garantir la sécurité des usagers, la pérennité des infrastructures ainsi que la qualité du réseau routier communal, il apparaît opportun d'entreprendre une réfection complète du tronçon concerné selon la carte annexée au présent préavis.

Il convient de préciser que cette intervention avait déjà été envisagée lors des travaux de mise en séparatif, mais qu'il avait alors été décidé de la différer afin d'étudier plusieurs variantes.

2. CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE

Afin de remédier à cet état de fait, la Municipalité a étudié deux variantes :

- une réfection avec rabotage et pose d'un tapis à chaud ;
- une réfection avec pose d'un enrobé à froid.

Après analyse des deux variantes, la Municipalité privilégie la solution de réfection par enrobé à froid (ECF).

Au regard du bon état de la structure porteuse de la route, une réfection lourde par rabotage et pose d'un tapis à chaud apparaîtrait aujourd'hui disproportionnée au regard des besoins réels du tronçon concerné.

La solution proposée permet de traiter efficacement les dégradations constatées, d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, ainsi que de prolonger significativement la durée de vie du revêtement existant.

Cette variante présente en outre un rapport qualité prix particulièrement favorable. Son coût inférieur (environ quatre fois moins élevé que la solution à chaud) permet à la Commune d'intervenir de manière ciblée et efficiente, dans un souci de gestion responsable des finances communales.

La Municipalité relève également que cette solution s'inscrit dans une logique d'entretien raisonné du patrimoine routier, en privilégiant une intervention adaptée à l'état réel de l'infrastructure plutôt qu'une reconstruction plus lourde dont la nécessité n'est, à ce stade, pas démontrée.

3. PROCÉDURE & DESCRIPTIF DES TRAVAUX

3.1.Procédure

La pose d'un tapis à froid ne nécessite pas de mise à l'enquête.

Une fermeture des tronçons de route durant les travaux sera nécessaire, un flyer sera envoyé à la population impactée par ces travaux avec les dates exactes de pose.

3.2.Mode de conduite des travaux

Ce projet est réalisé et piloté par la Municipalité qui assure la direction des travaux.

3.3.Travaux prévus

Travaux préparatoires :

- coupe de l'enrobé sur certaines bordures ;
- dépose et évacuation ponctuelle des pavés existants ;
- réfection localisée des fondations et repose des pavés ;
- réfection des raccords d'enrobé aux abords des pavages et des accotements végétalisés.

Pose de l'enrobé à froid :

- mise en œuvre d'un micro-béton bitumeux à froid ;
- mise à niveau des regards et grilles, si nécessaire.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant total de la réfection se monte à CHF 310'000.00 TTC.

Ce montant a été établi sur la base des offres reçues des entreprises appelées à réaliser les travaux et se décompose comme suit :

Désignation des travaux	Montants
Travaux préparatoire	CHF 73'000.00
Pose d'un enrobé à froid	CHF 138'000.00
Mise à niveau des regards et grilles (si nécessaire)	CHF 71'000.00
Divers et imprévus	CHF 5'000.00
Montant total HT	CHF 287'000.00
TVA 8,10 %	CHF 23'000.00
Montant total TTC	CHF 310'000.00

5. AMORTISSEMENT

La durée de l'amortissement est de 40 ans.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis municipal No 02/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.00 pour la réfection du réseau routier du hameau de La Coudre ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 310'000.00 (TTC) à la Municipalité pour la réfection du réseau routier du hameau de La Coudre ;
- D'accepter que ce montant soit financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire remplaçante



Anne-Lise Rime

Stéphanie Dupertuis



